



Vous avez récemment reçu un courriel concernant l'affectation de la Participation et de l'Intéressement. Vous devrez exprimer, **avant le 04 juin 2026**, votre choix entre percevoir sur votre salaire ou placer les montants versés.

Afin de vous aider, la **CFDT** vous propose un «questions/réponses».

Montants distribuables?

Les montants distribuables résultent de la somme des contributions des sociétés dont les résultats et les bénéfices remplissent les objectifs. Dans le cas contraire, elle ne remonte rien au niveau du groupe.

Ce montant est malheureusement **limité par l'écrêtement** de l'intéressement.

Le montant total de la **Participation** au niveau du Groupe Thales est de **128,668 M€** (124,738 M€ A-1, 121,911 M€ A-2)*

Le montant total de **l'Intéressement** remonté par les sociétés est de **30,411 M€** (42,884 M€ A-1, 50,924 M€ A-2)*

Total : 159,079 M€ (167.622 M€ A-1, 172.836 M€ A-2)* **à distribuer aux salariés.**

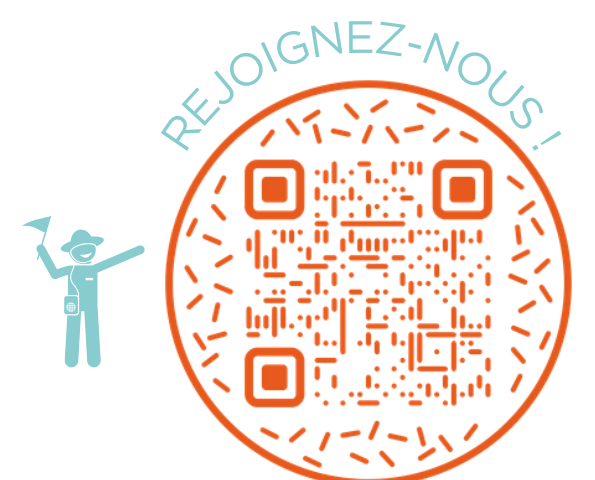
*A-1 : Année précédente

En comparaison, le montant distribué aux actionnaires est de 803 M€ au titre de 2025 (3,90€ par action)

Attention, à partir de cette année l'interrogation de la campagne Intéressement/Participation se fait via Amundi.

Vous devez exprimer votre choix de placement avant le

- **4 juin 2026 en ligne**
- ou le **2 juin 2026 par courrier** à Amundi ESR, 26956, Valence Cedex 9
- ou le **2 juin 2026 par téléphone** au 0437470737.



Paie ment ?

Pour obtenir le paiement direct de la participation et/ou de l'intéressement (paie de juin) : vous devez en faire la demande.

Dans ce cas, **la somme perçue rentre dans votre revenu imposable 2026.**

Placement ?

Si vous choisissez le placement (intéressement et/ou participation) : le montant brut sera prélevé de 9,7% (CSG=9,2% + CRDS=0,5%). Le montant net (90,3% du brut) sera versé sur l'un des deux dispositifs: PERECO ou PEG (voir au verso).

En l'absence de réponse avant le 04 juin 2026, les sommes sont automatiquement placées :

(En application de la loi du 6 août 2015)

- L'**intéressement** sera versé à 100% sur le FCPE Epargne Monétaire Thales du PEG.
- La **participation** sera allouée à 50% sur le FCPE Epargne Monétaire Thales du PEG et à 50% sur la Formule Pilotée du **PERECO**.

Epargne Solidaire ?

La loi oblige le dispositif PERECO à avoir au moins un fonds actions comportant au maximum 10% investi dans l'épargne solidaire. **L'épargne solidaire a pour objectif le financement de projets d'utilité sociale** (insertion par le logement et l'emploi, soutien de l'économie locale, ...) **et/ou environnementale** (développement des énergies renouvelables, protection des terres agricoles,...). Ce type de placement génère un **rendement financier pour le fonds** et un **bénéfice sociétal qui profite à toutes et à tous**. Le PERECO Thales possède trois fonds solidaires : Epargne solidaire équilibre Thales, Epargne solidaire dynamique Thales et Impact solidaire Thales.

La **CFDT** Thales a permis la **mise en place de ces fonds solidaires**.

Si vous optez pour le placement de votre intéressement et/ou participation, la **CFDT** vous invite à vous associer à cette démarche sociétale, bien que ces fonds solidaires soient adossés à des fonds actions.

Où trouver des informations sur l'Epargne Salariale ?

Sur l'intranet du Groupe Thales <https://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/thales-and-you/everyday-life/french-employee-savings/home> et sur votre espace Amundi.

PEG ?

Le Plan d'Epargne Groupe est un dispositif d'épargne volontaire à moyen terme : blocage 5 ans ; avec des cas de déblocage anticipé (mariage/divorce ; naissance/adoption d'un troisième enfant ou suivant, décès ; invalidité ; création d'entreprise, acquisition de résidence principale, surendettement, l'achat d'un véhicule propre...).

Les versements sur le PEG ne donnent pas droit à abondement..

PERECO ?

Le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif est un dispositif d'épargne volontaire à long terme (jusqu'à l'âge légal de la retraite ou cas de déblocage) pour faciliter la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou de rente.

Le versement sur le PERECO donne lieu à un abondement de l'entreprise selon l'ancienneté.

Abondement de l'entreprise selon l'ancienneté ?

Le PMSS ayant été réévalué en 2026, les montants d'abondement deviennent :

Ancienneté dans le Groupe	Taux de l'abondement par rapport au versement	Plafond annuel d'abondement brut	Somme à verser pour atteindre le plafond annuel
3 mois à 5 ans	50%	352 €	704 €
5 à 10 ans	50%	422 €	844 €
10 à 15 ans	50%	625 €	1 250 €
15 à 20 ans	50%	761 €	1 522 €
20 à 25 ans	50%	896 €	1 792 €
25 à 30 ans	50%	1 032 €	2 064 €
30 à 35 ans	50%	1 168 €	2 336 €
35 à 40 ans	100%	1 509 €	1 509 €
Plus de 40 ans	150%	2 051 €	1 368 €
Départ retraite*	150%	3 194 €	2 130 €

****Un dispositif spécifique d'abondement (150%) s'applique aux salariés ayant annoncé leur départ à la retraite**, cela dans les deux dernières années calendaires précédant ce départ.

RAPPEL : Le versement de l'allocation de la médaille du travail sur le PERECO est abondé à 50%.

Cet abondement n'est pas pris en compte dans le calcul des plafonds indiqués ci-dessus.

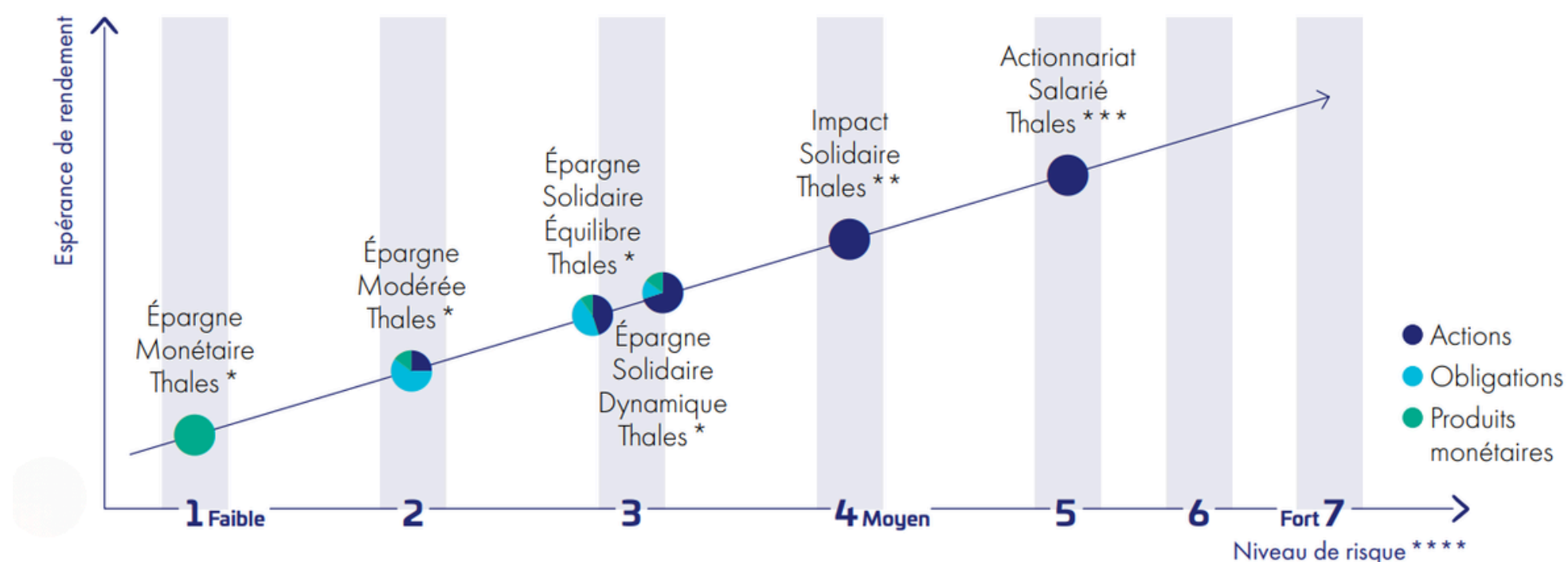
Le versement sur le PERECO se fait selon deux formules (libre ou pilotée) et sur trois fonds diversifiés (modérée, solidaire équilibre, solidaire dynamique).

Les sommes versées sur le PERECO sont bloquées jusqu'au départ en retraite sauf cas de sorties anticipées : acquisition/construction - décès - invalidité - expiration des droits à assurance chômage - situation de surendettement.

Arbitrages ?

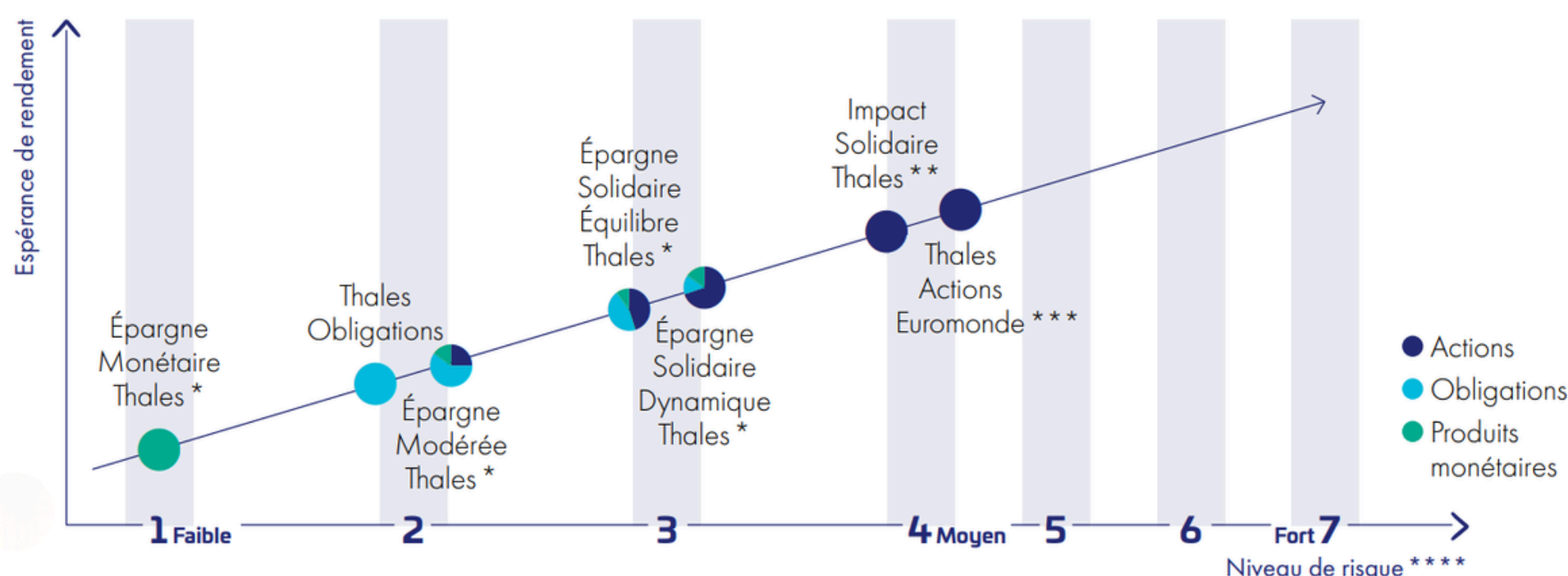
A l'intérieur de chaque dispositif (PEG et PERECO), les choix réalisés ne sont pas définitifs car sont possibles : les arbitrages entre fonds du PEG et les arbitrages entre fonds du PERECO

PEG



- * Ce fonds est classé article 8 selon la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), à ce titre il intègre et promeut des critères extra-financiers dans sa gestion sur les thématiques : environnementales, sociales et de gouvernance.
- ** Ce fonds est classé article 9 selon la réglementation SFDR, à ce titre, il poursuit un objectif d'investissement durable et de réduction des émissions carbone.
- *** Ce fonds est investi en actions Thales. Il reçoit les avoirs issus des offres SharingThales mais il est également possible d'investir dans ce FCPE à tout moment, sans bénéficier des conditions spécifiques des offres SharingThales.
- **** Le niveau de risque de chaque fonds est exact à mars 2026. Ces niveaux de risque sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Nous vous invitons à consulter votre espace personnel Amundi pour l'information en temps réel.

PERECO



- * Ce fonds est classé article 8 selon la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), à ce titre il intègre et promeut des critères extra-financiers dans sa gestion sur les thématiques : environnementales, sociales et de gouvernance.
- ** Ce fonds est classé article 9 selon la réglementation SFDR, à ce titre, il poursuit un objectif d'investissement durable et de réduction des émissions carbone.
- *** Ce fonds est investi sur les marchés actions (dominante zone europe), il est différent du fonds Actionnariat Salarié Thales.
- **** Le niveau de risque de chaque fonds est exact à mars 2026. Ces niveaux de risque sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Nous vous invitons à consulter votre espace personnel Amundi pour l'information en temps réel.

A titre d'information, ci-dessous les performances passées des fonds PEG et PERECO, notés selon l'indicateur de risque :



Performances des supports du PEG

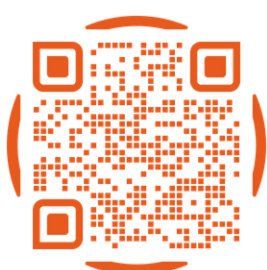
Placement	Niveau de risque	1 an	5 ans (1)	5 ans (2)
			Annualisées	Cumulées
ACTIONS THALES	5 sur 7	1,46%	25,94%	216,99%
Valeur de part au 01/04/2026 : 256,37		31/03/2026	31/03/2026	31/03/2026
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES - A	3 sur 7	7,37%	6,83%	39,18%
Valeur de part au 31/03/2026 : 36,66		31/03/2026	31/03/2026	31/03/2026
EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES - PART A	3 sur 7	4,72%	3,66%	19,72%
Valeur de part au 31/03/2026 : 15,96		31/03/2026	31/03/2026	31/03/2026
IMPACT SOLIDAIRE THALES PART A	4 sur 7	-	-	-
Valeur de part au 31/03/2026 : 97,94505		nouveau fond, donc pas d'historique		
EPARGNE MODEREE THALES - PART A	2 sur 7	3,30%	2,71%	14,34%
Valeur de part au 31/03/2026 : 1 134,41		31/03/2026	31/03/2026	31/03/2026
EPARGNE MONETAIRE THALES - PART A	1 sur 7	2,14%	1,92%	9,97%
Valeur de part au 01/04/2026 : 130,1614		01/04/2026	01/04/2026	01/04/2026

Performances des supports du PERECO

Placement	Niveau de risque	1 an	5 ans (1)	5 ans (2)
			Annualisées	Cumulées
THALES ACTIONS EUROMONDE	4 sur 7	7,26%	6,78	38,85
Valeur de part au 31/03/2026 : 248,26		30/03/2026	30/03/2026	30/03/2026
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES-B	3 sur 7	7,14%	6,60%	37,70%
Valeur de part au 01/04/2026 : 34,933		31/03/2026	31/03/2026	31/03/2026
EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES - PART B	3 sur 7	4,23%	3,21%	17,10%
Valeur de part au 31/03/2026 : 14,79		31/03/2026	31/03/2026	31/03/2026
THALES OBLIGATIONS	2 sur 7	1,31%	-1,40%	-6,80%
Valeur de part au 31/03/2026 : 161,76		30/03/2026	30/03/2026	30/03/2026
IMPACT SOLIDAIRE THALES PART B	4 sur 7	-	-	-
Valeur de part au 01/04/2026 : 100,11316		nouveau fond, donc pas d'historique		
EPARGNE MONETAIRE THALES - PART B	1 sur 7	2,06%	1,84%	9,53%
Valeur de part au 01/04/2026 : 115,6326		01/04/2026	01/04/2026	01/04/2026
EPARGNE MODEREE THALES - PART B	2 sur 7	3,11%	2,53%	13,32%
Valeur de part au 01/04/2026 : 165,29		31/03/2026	31/03/2026	31/03/2026



Comme toujours en bourse, les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.



[www.https://www.cfdt-thales.com/](https://www.cfdt-thales.com/)

